



FORMATION CONTINUE 2026

E LEARNING

MAITRISER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (durée : 3h00)

Formation proposée par LegalFamily en collaboration avec

Me Sophie BEHANZIN

Avocate en droit du dommage corporel

150€

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Qualifier les infractions sexuelles avec précision en distinguant viol, agression sexuelle, atteinte sexuelle et proxénétisme pour adopter la bonne stratégie pénale,
- Maîtriser les règles de prescription applicables en calculant les délais selon l'âge de la victime et les lois successives pour éviter toute forclusion,
- Conduire la procédure pénale dans l'intérêt de la victime en préparant le dépôt de plainte, exploitant la phase d'instruction et anticipant les expertises,
- Obtenir l'indemnisation intégrale via la CIVI en saisissant la Commission, formulant les demandes appropriées et liquidant le préjudice poste par poste.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Module I – Les infractions sexuelles

Identifier et qualifier précisément les infractions : viol (y compris avec la notion de consentement introduite en 2025), inceste, agression sexuelle, atteinte sexuelle et proxénétisme. Comprendre les évolutions législatives récentes et leurs conséquences concrètes sur les dossiers.

Module II – Etude des prescriptions

Calculer les délais de prescription applicables selon l'âge de la victime et les lois successives. Identifier les mécanismes d'interruption, de suspension et de relèvement de la forclusion pour ne jamais laisser un dossier prescrit sans recours.

Module III – Suivi de la procédure côté victime

Préparer le dépôt de plainte, utiliser les Urgences Médico-Judiciaires, exploiter la phase d'instruction (constitution de partie civile, demandes d'actes, expertises), anticiper les différentes issues procédurales et accompagner la victime jusqu'au jugement.

Module IV – Les demandes indemnitaires

Formuler les demandes d'indemnisation devant la Cour d'assises ou le tribunal correctionnel, comprendre les limites de l'indemnisation directe par l'auteur et identifier quand et pourquoi orienter la victime vers la CIVI.

Module V – Focus sur la CIVI

Maîtriser les conditions de recevabilité, les délais, la preuve de la matérialité des faits et les demandes à formuler. Préparer les expertises judiciaires, négocier avec le Fonds de garantie et liquider le préjudice dans l'intérêt exclusif de la victime.

Moyens pédagogiques :

Formation en distanciel, e-learning.

Formation conçue et dispensée par des experts métier. Elle repose sur une méthode pédagogique combinant vidéos, quiz et supports téléchargeable. Le participant progresse à son rythme pendant la durée d'accès (12 mois).

Modalités d'évaluation de la formation :

La progression est évaluée à chaque module par un quiz interactif. Un score minimum de 70 % est requis pour valider chaque module. L'obtention de l'attestation est conditionnée à une progression globale supérieure à 90 % ainsi qu'à la réussite du test final, permettant de valider l'acquisition des connaissances.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux)

Présence et suivi des apprenants : *La connexion et l'avancée des apprenants seront vérifiées de manière régulière. Après chaque module, un test en ligne (questionnaire ou cas pratique) est réalisé et un score minimum de 70% est demandé pour la validation. En dessous de ce score de 70% les modules concernés doivent être refait pour obtenir l'attestation. Aucune attestation ne sera délivrée sans un parcours entièrement réalisé.*

Conditions générales de vente : *Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la*

formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Modalités d'assistance : Me Marion Sourd, co fondatrice de LegalFamily (contact@legalfamily.fr)

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Me Marion Sourd, contact@legalfamily.fr